



TRADUCTION OFFICIELLE

N° de document du greffe : 882

Date : Le 7 septembre 2022

Affaire : CT-2022-002 – *Commissaire de la concurrence c Rogers Communications Inc. et Shaw Communications Inc.*

Directive aux avocats (du juge Little, président)

Objet : Conférence de gestion de l’instance à venir

1. Faisant suite à la directive du 23 août 2022, les parties et les intervenants sont priés d’informer le Tribunal du statut des modifications proposées à l’ordonnance de confidentialité datée du 19 mai 2022.
2. La conférence de gestion de l’instance prévue pour vendredi, le 9 septembre 2022, débutera à 10 h (HE) et sera tenue par vidéoconférence. Le greffe enverra par courriel un lien pour accéder à celle-ci. Les parties sont tenues de se consulter et de proposer un ordre du jour au Tribunal. Il est rappelé à l’ensemble des parties et des intervenants que les conférences de gestion de l’instance sont considérées comme des réunions à huis clos.
3. Il est également rappelé aux avocats de transmettre et, le cas échéant, de faire signifier aux deux intervenants les communications et les documents à déposer auprès du Tribunal.

Annie Ruhlmann
Agente du greffe
Tribunal de la concurrence
90, rue Sparks, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 5B4
Tél. : 613-941-2440

Traduction certifiée conforme
Claude Leclerc